



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accompagnement des aides à domicile pour les patients en fin d'hospitalisation

Question écrite n° 28443

Texte de la question

Mme Aude Bono-Vandorme attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les modalités du retour, chez elles, des personnes bénéficiaires de l'aide à domicile à l'issue d'une hospitalisation consécutive à la contamination au covid-19. En effet, aides à domiciles, infirmières libérales, membres d'association de sauvegarde, bénévoles des communes ou de leur CCAS ou des intercommunalités qui ont donné de leur temps pour apporter des repas et exécuter des tâches ménagères au domicile des personnes fragiles et vulnérables depuis le drame sanitaire que connaît la France, toutes et tous ont approché de très près ce terrible virus. Ces travailleurs sociaux ont travaillé sans compter leurs heures et se sont bien souvent trouvés en situation de risque pour pallier l'isolement de personnes fragiles éloignées de leur famille par les mesures de confinement. Fort heureusement, les données de l'agence Santé publique France en attestent, bon nombre de ces bénéficiaires retrouveront le chemin de leur maison pour y vivre leur convalescence. C'est ainsi qu'à nouveau, les aides à domiciles, infirmières libérales, membres d'association de sauvegarde, bénévoles des communes, de leur CCAS ou des intercommunalités qui ont donné de leur temps pour apporter des repas et exécuter des tâches ménagères au domicile des personnes fragiles et vulnérables, ces mêmes citoyens qui se sont engagés en faveur des plus vulnérables, s'ils ne sont plus exposés au risque médical ou viral, auront à gérer ce retour au domicile comme une crainte de rechute, comme un nouveau risque de contamination. Ainsi, elle souhaiterait connaître les mesures qu'il envisage de mettre en œuvre afin de prendre en considération les difficultés rencontrées par ces professionnels dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [Mme Aude Bono-Vandorme](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28443

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 avril 2020](#), page 2791

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)